

Delémont revalorise sa Vieille Ville : oui à une zone piétonne et à la rénovation du Château

Autor(en): **Voelke, Théo / Sauvain, Michel**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Heimatschutz = Patrimoine**

Band (Jahr): **94 (1999)**

Heft 4

PDF erstellt am: **17.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-175878>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Oui à une zone piétonne et à la rénovation du Château

Delémont revalorise sa Vieille Ville

par Théo Voelke et Michel Sauvain, Conseillers Communaux, Delémont

Ces deux projets, largement acceptés en votation populaire, permettront d'une part, de concrétiser une politique de préservation et de valorisation du patrimoine architectural menée depuis plusieurs années et, d'autre part, de redynamiser et d'accroître l'attractivité économique, touristique et socioculturelle du noyau histo-

Le corps électoral de Delémont a accepté, le 13 juin 1999, deux projets très importants pour l'avenir de la capitale du Canton du Jura : le réaménagement d'une part prépondérante des espaces publics de la Vieille Ville et la création d'une zone piétonne, dénommé projet « Danse sur la Doux » (crédit : 5,5 millions de francs) ainsi que la rénovation du Château de Delémont (crédit 7,2 millions).

rique delémontain et, plus largement, de l'ensemble de la ville de Delémont.

Avec son nouveau concept de circulation, la Vieille Ville de Delémont sera plus attractive pour les piétons.
(photo SUE)

Mit dem neuen Verkehrskonzept soll die Altstadt von Delsberg fussgängerfreundlicher werden. (Bild SUE)

«Danse sur la Doux»

En mars 1991, un groupe de réflexion composé de représentants des partis politiques et des commerçants de Delémont déposait une motion destinée à susciter une analyse sur les mesures à prendre afin de redynamiser la Vieille Ville et accroître son attractivité. Une année plus tard une commission spéciale rendait le Rapport «S.O.S. Vieille Ville» en proposant, d'une part, de créer une véritable zone piétonne au cœur de la Vieille Ville et, d'autre part, de mettre en place de nouvelles mesures de circulation et de stationnement. L'organisation d'un concours d'idées en urbanisme, en 1997, a permis de définir les contours du projet «Danse sur la Doux» qui poursuit notamment les objectifs suivants :

- redynamiser la Vieille Ville par l'amélioration du cadre de vie et de l'image des lieux;
- supprimer le trafic de transit afin de réduire les nuisances et améliorer la qualité de vie;
- valoriser la fonction commerciale et socioculturelle

des espaces publics afin d'en améliorer l'attractivité pour l'ensemble des usagers (habitants, commerçants, clients, visiteurs).

Suite à une large consultation lancée en avril 1998, l'Union des commerçants de Delémont, le Groupement des commerçants de la Vieille Ville, l'Association Vieille Ville et la Société d'embellissement et de développement ont signé, en novembre 1998, un protocole d'accord à l'issue de négociations qui ont porté essentiellement sur les questions relatives aux circulations et au stationnement. Concernant ce dernier point, le Conseil communal a notamment admis la création de 84 nouvelles places de stationnement supplémentaires sur le pourtour de la Vieille Ville afin d'améliorer l'accueil des clients et des visiteurs.

Système de circulation et de stationnement

Les principes retenus en matière de circulation et de stationnement visent deux objectifs principaux: d'une



part, assurer la mise en place d'une véritable zone piétonne et, d'autre part, améliorer les capacités de clients et de visiteurs. Le système de circulation mis au point permet de créer une zone piétonne dont le périmètre s'étend de la Porte-au-Loup jusqu'à la Place de la Liberté et inclut la Place Roland-Béguelin. Les entrées en Vieille Ville se font principalement par la rue de l'Hôpital alors que les sorties peuvent se faire par les issues actuelles. A l'intérieur de la zone piétonne, les circulations automobiles restent possibles pour tous les usagers qui en ont besoin, à savoir surtout les livreurs, habitants et taxis. Le concept de stationnement permet d'atteindre deux objectifs : d'une part, améliorer l'offre de stationnement actuelle et, d'autre part, accroître les capacités des places de stationnement, afin d'augmenter le nombre de clients et de visiteurs qui viennent quotidiennement en Vieille Ville, grâce à l'amélioration du taux de rotation des véhicules (augmentation de 2500 à 3900 stationnements par jour).

Les principes généraux de réfection des surfaces du projet «Danse sur le Doux» prévoient surtout la mise en valeur, réfection et aménagement des seuils d'entrée des bâtiments en pierre naturelle, l'aménagement le long de façades de socles continus en pierre naturelle, la couverture de la chaussée et du reste des surfaces en bitume ainsi que le remplacement complet de l'éclairage. La Rue de la Préfecture intègre un canal qui permet de restituer l'ancien écoulement d'eau du trop-plein de la source de la Doux et qui donne un cachet particulièrement plaisant à l'axe principal qui relie l'Hôtel de Ville à la Porte-au-Loup. Les

travaux prévus dans le domaine des infrastructures souterraines sont les suivants: remplacement ou assainissement des conduites des eaux usées, de l'alimentation en eau potable, assainissement de l'alimentation électrique, alimentation de l'éclairage public et remplacement de l'alimentation en gaz. Le concept d'éclairage public du projet permet de mettre en valeur l'ensemble de la Vieille Ville. Il est prévu de commencer ces travaux en automne 1999 et de les terminer en 2001 ou 2002.

Nouvelle jeunesse pour le Château

Le projet de rénovation du Château de la fin du Moyen Age, reconstruit entre 1717 et 1727 et servant aujourd'hui d'école concerne d'une manière générale l'enveloppe des bâtiments, les façades et les toitures. A l'intérieur, seuls les corridors et les escaliers sont touchés par les travaux de rénovation. A l'exception du changement des luminaires, de la pose de rideaux et de l'installation d'une détection incendie, il n'est pas prévu de travaux dans les salles de classe car elles ont été régulièrement entretenues. Tous les travaux à entreprendre le sont dans un esprit de conservation de la substance du monument, tout en préservant les intérêts des utilisateurs.

Les interventions sur les façades concernent essentiellement le crépissage, les réparations à la pierre de taille, la peinture, les fenêtres et la Menuiserie. La toiture sera entièrement retenue. Ainsi, toutes les tuiles seront enlevées et triées. La charpente sera contrôlée et recevra un traitement insecticide et fongicide avant la pose des tuiles. Les lucarnes, les cheminées et la ferblanterie



Après le refus du canton, les Delémontains rénovèrent leur Château à leurs propres frais (photo SUE).

Nach dem Nein des kantonalen Souveräns renovieren die Delsberger ihr Schloss nun auf eigene Kosten. (Bild SUE)

seront réparées. Les dragons des gargouilles retrouveront leurs ailes. Tous les corridors verront leurs pavements, murs, plafonds, fenêtres et portes réparés et repeints. Les réparations des murs, des moulures et des stucs nécessitent des travaux de plâtrerie et gypserie méticuleux et de grande envergure. L'éclairage sera renforcé et un éclairage de secours installé. Une gaine technique électrique sera posée de manière à pouvoir raccorder ultérieurement les salles de classe. Tous les corridors seront équipés de bancs et de patères, les installations sanitaires seront modernisées et les escaliers réparés. Seul l'escalier monumental extérieur nécessitera une remise à neuf intégrale.

Le bâtiment faisant suite à la halle de gymnastique et utilisé actuellement et provisoirement par le Groupe pour un centre de la jeunesse et de la culture, est destiné à

devenir le logement du concierge. Le crépissage d'une partie du rempart Ouest en mauvais état devra être refait. Les travaux de couverture-ferblanterie se limiteront au remplacement des éléments en tôle galvanisée et à la réparation des tuiles cassées. Seule la toiture de la «Cave Berret» sera changée. Pour l'Orangerie, les travaux de toiture et de façades seront de même nature que pour le Château. Le crépissage sera par contre totalement refait et les WC publics situés au Sud de l'Orangerie seront complètement rénovés. A la cour Nord, le bassin central sera démonté, une fondation permettra de remonter le bassin et de le rendre étanche pour pouvoir y installer un jet d'eau et le jardin Sud sera réaménagé de manière à pouvoir être traversé d'Est en Ouest avec des poussettes. Les jeux, les bancs, l'éclairage et le mobilier urbain seront changés.